

Quel est le tarif encodé dans le compteur à budget ?

24/09/2019



Le tarif encodé dans votre compteur à budget est un **tarif moyen**. En effet, il serait trop compliqué pour votre gestionnaire de réseau de distribution d'encoder pour chaque client le tarif qui correspond à son contrat.

Toutefois, **en ce qui concerne votre facturation**, vous **conservez bien le tarif du contrat** d'énergie que vous avez signé : la régularisation se fait lors de la facture annuelle.

Par contre, si vous êtes un **client protégé** (c.à.d. que vous bénéficiez du tarif social), votre gestionnaire de réseau encode le **prix du tarif social dans votre compteur à budget**.

Attention ! Avoir un compteur à budget **n'ouvre pas le droit au tarif social**.

Pour plus d'informations, voyez notre fiche « Est-ce normal de recevoir une facture de régularisation alors que j'ai un compteur à budget ? » et notre rubrique « Le fonctionnement d'un compteur à budget ».

Publié le 24 septembre 2019.